



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments

Question écrite n° 70629

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le dispositif français de dispensation des médicaments. Dans le cadre d'un projet de directive européenne sur les spécialisations et qualifications des métiers, il apparaît que la dispensation du médicament n'est pas reconnue comme une spécialisation pharmaceutique. Les professionnels de la santé et leurs syndicats s'inquiètent de voir, à moyen terme, des non-professionnels de la santé, telles les entreprises de grande distribution par exemple, délivrer des médicaments, ce qui induirait non seulement leur banalisation à travers le renforcement de la logique commerciale mais également un risque accru de iatrogénie médicamenteuse. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures pour défendre et pérenniser la réglementation française assurant le caractère pharmaceutique de la distribution et de la dispensation des médicaments.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70629

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 2005, page 7312